

ADRESSE DE LIVRAISON

MX EVENEMENT

10 RUE DE LA FERME SAINT-LADRE
95470 SAINT WITZ

ALLARD Cédric

cedric@mxevenement.com

ADRESSE DE FACTURATION

MX EVENEMENT

10 RUE DE LA FERME SAINT-LADRE
95470 SAINT WITZ

ALLARD Cédric

cedric@mxevenement.com

Devis

DE2201948

DATE 23/08/2022

DATE DE VALIDITÉ 22/09/2022

NUMERO D'INTERVENTION SAV INT20220823-10

COMMENTAIRE D'INTERVENTION SAV :

entretien complet
réglage du point chaud
graissage des axes optiques
nettoyages
mise à jour soft
test fonctionnel
1h de main d'oeuvre

SUIVI PAR Audrey DAMBERT

EMAIL audrey.dambert@robelighting.fr

NUMERO DE SERIE APPAREIL EN SAV :

1800667349

TYPE DE RETOUR :

Récupération par client

RÉFÉRENCE	QTÉ	PU.HT	PU.NET	TOTAL HT
Main d oeuvre MOEUVRE	1	75,00 €	75,00 €	75,00 €

MODE DE RÈGLEMENT : Virement

CONDITIONS DE PAIEMENT : 30 jours fin de mois

COORDONNÉES BANCAIRES

Société Générale - Agence de Villepinte - Roissy
IBAN : FR76 3000 3039 1500 0208 4388 677
BIC : SOGEFRPP

TOTAL HT	75,00 €
TVA 20 %	15,00 €
TOTAL TTC	90,00 €

BON POUR ACCORD : (Date, signature et cachet de l'entreprise)

La commande est soumise à nos conditions générales de vente.

Article 1 – Objet et champ d'application

Toute commande de produits implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès et préalable de ROBE LIGHTING FRANCE SAS. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes de produits par ROBE LIGHTING FRANCE SAS sauf accord spécifique préalable à la commande convenu par écrit entre les parties. En conséquence, la passation d'une commande par un client emporte l'adhésion sans réserve, de ce dernier, aux présentes conditions générales de vente, sauf conditions particulières consenties par écrit par ROBE LIGHTING FRANCE SAS à l'acquéreur. Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle. Le français est la seule langue proposée pour la conclusion du contrat. Si un client souhaite obtenir les présentes conditions générales de vente dans une autre langue que le français, il lui appartiendra de les faire traduire à ses frais par l'organisme de son choix ; néanmoins, toute traduction non exacte ou erronée ne saurait remettre en cause le contenu des présentes conditions générales de vente rédigées en français.

Article 2 – Propriété intellectuelle

Tous les documents techniques remis à nos clients demeurent la propriété exclusive de ROBE LIGHTING FRANCE SAS, seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents et doivent lui être rendus à sa demande. Nos clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de ROBE LIGHTING FRANCE SAS et s'engagent à ne les divulguer à aucun tiers.

Article 3 – Commandes

Définition

Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur nos produits figurant sur nos tarifs et accepté par ROBE LIGHTING FRANCE SAS, accompagné du paiement du prix ou de l'acompte éventuellement prévu sur le bon de commande. Dès réception de la commande, celle-ci présente un caractère irrévocable.

Modification

Les commandes transmises à ROBE LIGHTING FRANCE SAS sont irrévocables pour le client, sauf acceptation écrite de notre part. En cas de modification de la commande par le client, ROBE LIGHTING FRANCE SAS sera déliée des délais convenus pour son exécution.

Article 4 – Mise à disposition des marchandises, livraison et risques

Mise à disposition et exceptionnellement livraison

- La prise de possession des commandes par les clients s'effectue par leur propre soin ou par le biais d'un transporteur qu'ils auront mandaté à cet effet. ROBE LIGHTING FRANCE SAS fait donc à disposition de ses clients les marchandises commandées dans les délais prévus sur la commande. ROBE LIGHTING FRANCE SAS s'efforce de respecter les délais de mise à disposition qu'elle indique à l'acceptation de la commande, en fonction du délai logistique de référence dans la profession et à exécuter les commandes, sauf force majeure, ou en cas de circonstances hors de son contrôle, telles que grèves, gel, incendie, tempête, inondation, épidémie, difficultés d'approvisionnement, sans que cette liste soit limitative. Tout retard par rapport aux délais indiqués de mise à disposition initialement prévus, ne saurait justifier une résiliation de la commande passée par le client et enregistrée par ROBE LIGHTING FRANCE SAS.
- A titre exceptionnel et sur demande expresse du client, ROBE LIGHTING FRANCE SAS pourra organiser et prendre à sa charge les frais de transport et le répercuter sur le client. Dans ce cas, les délais et horaires de livraison ne seront donnés qu'à titre informatif et indicatif, ceux-ci dépendant, notamment, de la disponibilité des transporteurs et de l'ordre d'arrivée des commandes.
- Tout retard de livraison ne pourra donner lieu à aucune pénalité ou indemnité ni motiver l'annulation de la commande.

Risques

Les livraisons sont, comme indiqué précédemment, à la charge du client et, dans le cas de vente à l'international, sont faites Ex work Villepinte. Le transfert des risques sur les produits vendus par ROBE LIGHTING FRANCE SAS s'effectue à la remise des produits au transporteur ou à la sortie de nos locaux. La livraison est effectuée soit par la remise du produit au client, soit par la délivrance à un expéditeur ou un transporteur dans les locaux de ROBE LIGHTING FRANCE SAS. Toute commande non emportée immédiatement et pour laquelle aucune date d'enlèvement n'aura été convenue, sera stockée pendant un délai ne pouvant dépasser 15 jours. Ce délai expiré, ROBE LIGHTING FRANCE SAS pourra, si bon lui semble, résilier la commande ; en tout état de cause, si la société ROBE LIGHTING FRANCE SAS est contrainte de stocker au-delà du délai de mise à disposition du bien, la commande faite par le client, les frais relatifs au stockage et la conservation du bien seront facturés en sus au client. En tout état de cause, il appartiendra au client, en cas d'avarie des marchandises livrées ou de manquants, d'effectuer, immédiatement, toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur. En aucun cas, la société ROBE LIGHTING FRANCE SAS ne pourra être tenue responsable du transport, même si, à titre exceptionnel, elle s'est occupée de l'organisation de celui-ci. Dans ce dernier cas, la société ROBE LIGHTING FRANCE SAS communiquera au client les coordonnées du transporteur et le client devra gérer le sinistre en direct avec ce transporteur. La société ROBE LIGHTING FRANCE SAS attire l'attention des clients sur le fait que tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves par lettre recommandée avec AR dans les 3 jours ouvrables de sa réception auprès du transporteur, conformément à l'article L.133-3 du Code de Commerce et dont copie sera adressée simultanément à ROBE LIGHTING FRANCE SAS, sera considéré accepté par le client. La réception sans réserve des produits commandés par le client et dont la prise de possession aura été faite par ses soins couvre tout vice apparent et/ou manquant. Toute réserve devra être confirmée par écrit dans un délai de 24 heures. Sans préjudice des dispositions à prendre par le client vis-à-vis du transporteur telles que décrites ci-dessus, en cas de vices apparents ou de manquants, toute réclamation, quelle qu'en soit la nature, portant sur les produits mis à disposition ou livrés, ne sera acceptée par ROBE LIGHTING FRANCE SAS que si elle est effectuée par écrit, dans un

délai de 24 heures à compter de cette réception. La responsabilité de ROBE LIGHTING FRANCE SAS ne peut en aucun cas être mise en cause pour faits en cours de transport, de destruction, avaries, perte ou vol, même si elle a choisi le transporteur. Il appartiendra à l'acheteur de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés (au minimum photographiques). Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable écrit, de ROBE LIGHTING FRANCE SAS, obtenu notamment par télécopie ou courrier électronique. Les frais de retour ne seront à la charge de ROBE LIGHTING FRANCE SAS que dans le cas où un vice apparent d'importance et non pas purement esthétique, ou un manquant nuisant au bon fonctionnement de la machine, sera effectivement constaté par cette dernière ou son mandataire. En tout état de cause, seul le transporteur choisi par ROBE LIGHTING FRANCE SAS serait habilité à effectuer le retour des produits concernés. Toute réclamation effectuée par l'acquéreur dans les conditions et selon les modalités décrites dans le présent article ne suspendrait pas le paiement par le client des marchandises concernées.

Article 5 – Prix

Nos prix sont fixés au jour de la passation de la commande. Ils s'entendent toujours hors taxes et peuvent être révisés à tout moment, après information préalable de nos clients. Sauf accord préalable express convenu avec le client, nos prix sont établis hors frais de transport, et Ex work Villepinte pour les ventes à l'international. Ils sont calculés nets, sans escompte et payables au comptant et au plus tard avant la date indiquée sur le bon de commande et, en tout état de cause, avant le départ des marchandises de nos locaux.

Pour les prix spécifiés par quantité, toute commande portant sur une quantité moindre, entraîne une modification du prix indiqué. Sauf accord contraire, les retards de livraison n'emportent ni annulation, ni modification du contrat. Ils ne sauraient donner lieu à dommages et intérêts. Les clauses pénales figurant sur les papiers commerciaux de nos clients nous sont inopposables. Les délais d'exécution figurant dans une commande ne sont acceptés par ROBE LIGHTING FRANCE SAS et ne l'engagent que sous les conditions suivantes : respect par le client des conditions de paiement et de versement des acomptes, fourniture à temps des spécifications techniques, absence de retard dans les études ou travaux préparatoires, absence de cas de force majeure, d'événements sociaux, politiques, économiques ou techniques entravant la marche de nos usines ou leur approvisionnement en composants, en énergie ou en matières premières.

Article 6 – Modalités de règlement

Paiement

Les commandes sont payables à la date d'échéance figurant sur le bon de commande. Seul l'encaissement effectif des chèques, traites ou LCR sera considéré comme valant complet paiement au sens des présentes conditions générales de vente.

Non-paiement

Tout montant TTC non réglé à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités fixées à cinq fois le taux d'intérêt légal français. Ces pénalités sont exigibles de plein droit et seront d'office portées au débit du compte du client. En outre, ROBE LIGHTING FRANCE SAS se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution, sous astreinte journalière par jour de retard.

Article 7 – Réserve de propriété

Le transfert de propriété de nos produits est suspendu jusqu'à complet paiement du prix de ceux-ci par le client, en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement. Toute clause contraire, notamment insérée dans les conditions générales d'achat, sera réputée non écrite. De convention expresse, ROBE LIGHTING FRANCE SAS pourra faire jouer les droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses produits en possession du client, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et ROBE LIGHTING FRANCE SAS pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours. En cas d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation des biens, les commandes en cours seront automatiquement annulées et ROBE LIGHTING FRANCE SAS se réserve le droit de revendiquer les marchandises en stock. La présente clause n'empêche pas que les risques des marchandises soient transférés à l'acheteur dès leur livraison à celui-ci. A compter de la livraison, l'acheteur est constitué dépositaire et gardien desdites marchandises. Dans le cas de non-paiement et, à moins que nous ne préférions demander l'exécution pleine et entière de la vente, nous nous réservons le droit de résilier la vente après mise en demeure et de revendiquer la marchandise livrée, les frais de retour restant à la charge de l'acheteur et les versements effectués nous étant acquis à titre de clause pénale.

Article 8 – Garantie des vices apparents et cachés – Garantie commerciale

Les produits doivent être vérifiés par le client, lors de la mise à disposition ou à leur livraison, et toute réclamation, réserve ou contestation relative aux manquants et vices apparents, doit être effectuée dans les conditions fixées ci-dessous. En cas de défauts apparents d'importance, les pièces défectueuses sont remplacées par nos soins, sous réserve de vérification des défauts allégués. Le client devra fournir toute justification quant à la réalité des défauts constatés, ROBE LIGHTING FRANCE SAS se réservant le droit de procéder, directement ou indirectement, à toute constatation et vérification sur place. La dénonciation des défauts existants au moment de la livraison et révélés après la réception des produits, devra être formulée par le client par écrit dans un délai de 24 heures de la réception. Les défauts et détériorations des produits livrés consécutifs à des conditions anormales de stockage et/ou de conservation chez le client, notamment en cas d'un accident de quelque nature que ce soit, ne pourront ouvrir droit à la garantie due par ROBE LIGHTING FRANCE SAS. ROBE LIGHTING FRANCE SAS est tenue à la garantie légale des vices cachés, dont la définition est la suivante : le vice caché s'entend d'un défaut de réalisation du produit le rendant impropre à son usage et non susceptible d'être décelé par l'acheteur avant son utilisation. En tout état de cause, ROBE LIGHTING France appliquera au client la garantie constructeur de deux (2) ans à compter de la livraison. ROBE LIGHTING FRANCE SAS ne sera tenue que du remplacement sans frais, des marchandises défectueuses, sans que le client puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts, pour quelque cause que ce soit. Notre garantie ne s'applique qu'aux produits acquis auprès de notre société et qui sont

devenus régulièrement la propriété de l'acheteur. Elle est exclue dès lors qu'il a été fait usage de nos produits dans des conditions d'utilisation ou de performances non prévues. Nous ne couvrons pas les dommages et les usures résultant d'une adaptation ou d'un montage spécial, anormal ou non de nos produits sauf si celui-ci a été réalisé sous notre surveillance.

Article 9 – Force majeure

Les obligations de ROBE LIGHTING FRANCE SAS sont suspendues de plein droit en cas de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations. Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuits déchargés ROBE LIGHTING FRANCE SAS de son obligation de livrer dans les délais initialement prévus : les grèves de la totalité ou d'une partie du personnel de ROBE LIGHTING FRANCE SAS ou de ses transporteurs habituels, l'incendie, l'inondation, la guerre, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, l'impossibilité d'être approvisionné en matière première, les épidémies, les barrières de dégel, les barrages routiers, grève ou rupture d'approvisionnement EDF-GDF, ou rupture d'approvisionnement pour une cause non imputable à ROBE LIGHTING FRANCE SAS, ainsi que toute autre cause de rupture d'approvisionnement imputable à nos fournisseurs. Dans de telles circonstances, ROBE LIGHTING FRANCE SAS préviendra le client par écrit, notamment par télécopie ou courrier électronique, dans les 24 heures de la date de survenance des événements, le contrat liant ROBE LIGHTING FRANCE SAS et le client étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement. Si l'événement venait à durer plus de 30 jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat conclu par ROBE LIGHTING FRANCE SAS et son client pourra être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties ne puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit contrat de vente.

Article 10 – Défaillance du client

En cas de non observation par le client de ses obligations, notamment en matière de paiement, les obligations contractuelles de la société ROBE LIGHTING FRANCE SAS seront suspendues de plein droit et cette société pourra, si bon lui semble, prononcer la résiliation du contrat aux torts, frais et risques du client et cela cinq jours après une mise en demeure non suivie d'une exécution intégrale. Si la société ROBE LIGHTING FRANCE SAS a perçu, préalablement à cette résiliation, un acompte, celui-ci aura nature de dommages et intérêts et vaudra indemnité égale au montant du manque à gagner et des frais engagés par la société ROBE LIGHTING FRANCE SAS qui le conservera.

Article 11 – Données à caractère personnel

La société ROBE LIGHTING FRANCE SAS s'engage à respecter les obligations lui incombant au titre la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des données applicable à compter du 25 mai 2018 (le RGPD). A ce titre, ROBE LIGHTING FRANCE SAS a adopté une charte relative à la protection des données à caractère personnel disponible sur son site internet www.robelighting.fr

Dans le cadre des présentes, ROBE LIGHTING FRANCE SAS est susceptible de collecter certaines données à caractère personnel relatives aux collaborateurs du Client. Le Client est informé que lesdites informations recueillies par ROBE LIGHTING FRANCE SAS peuvent faire l'objet de traitements destinés à la gestion et au suivi de la relation commerciale des clients. Ces données sont à l'usage de ROBE LIGHTING FRANCE SAS et de ses sous-traitants autorisés à traiter les données selon ses instructions, ainsi que, si nécessaire, des autorités administratives et judiciaires afin de satisfaire aux obligations légales et réglementaires en vigueur. Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données à caractère personnel, toute personne justifiant de son identité dispose de droits relatifs aux données qui la concernent en écrivant à l'adresse suivante : info@robelighting.fr. Le Client déclare et garantit avoir dûment informé son personnel de ces dispositions légales et réglementaires.

Article 12 – Attribution de juridiction

L'élection de domicile est faite par ROBE LIGHTING FRANCE SAS, à son siège social. Tout différend au sujet de l'application des présentes conditions générales de prestations et de leur interprétation, de leur exécution, ou au paiement du prix, sera porté devant le Tribunal de Commerce de Bobigny, quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, et du paiement et le mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Les lettres de change ne font ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. L'attribution de compétence est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un référé. En outre, en cas d'action judiciaire ou toute autre action en recouvrement de créances par ROBE LIGHTING FRANCE SAS, les frais de sommation, de justice, ainsi que les honoraires d'avocat et d'huissier et tous les frais annexes seront à la charge du client faufit.

Article 13 – Droit applicable

Toute question relative aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera réglée par la loi française à l'exclusion de tout autre droit et à titre supplétif, par la convention de Vienne sur la vente internationale des marchandises.